

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
RESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

DECRET N° 70/211 du 16/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE  
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU  
MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959 ; portant création de l'Ordre du  
Mérite Congolais ;  
Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 ; fixant le montant des droits  
de Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

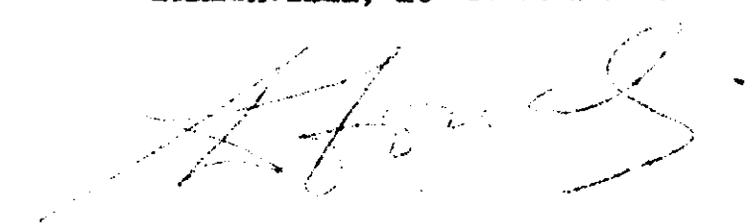
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur S I C E Bernard, Assistant Technique à la B.N.D.C. à ~~-BRAZZAVILLE-~~

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de  
chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 JUIN 1970

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.